



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E116995

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2026

ÉDITÉ LE

09/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/03/2023
1 121 232

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE

BOULEVARD 1789 1989 DU BICENTENAIRE
03300 CUSSET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRON 301340584

Siret : 301 340 584 05854

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58 763 113

Assurance Responsabilité Civile :

XL INSURANCE XFR00016500LI / FR00016501LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 04 70 98 10 64

Portable : 07 62 97 21 79

Fax :

Site Internet : engie-homeservice

E-mail : fabienne.merite@engie.com

Responsabilité légale :

PONS BENOIT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 42

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5131 | Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 21/09/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 06/09/2022 |
| 5261 | Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 21/09/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Chauffage et/ou eau chaude solaire | 06/09/2022 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.